

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015

(CLP_FR)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Numéro d'Enregistrement REACH : Mélange

Nom de la substance : Liming material - PK Fertilizer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Industrie de l'Agriculture
Utilisation extérieur
Fertilisation - Matière fertilisante : Engrais ou Amendement ou Support de culture (selon composition)

Restrictions d'emploi recommandées : Les autres industries non mentionnées sont exclues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GROUPE MEAC S.A.S.
Route de St Julien
44110 Erbray

Téléphone : +33228504000

Téléfax : +33240550173

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.europe@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya International S.A., Group Regulatory Affairs, 4665 Oftringen, Suisse. Par ordre de MEAC SAS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : ORFILA : 01 45 42 59 59 et /ou le numéro européen d'urgence : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015
(CLP_FR)			

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Substance VLEP :			
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3 215-279-6 Exempté conformément à l'annexe V.7		>= 50 - < 85
Dolomie	16389-88-1 240-440-2 Exempté conformément à l'annexe V.7		>= 25 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015
(CLP_FR)			

peau		contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 21.07.2016 Numéro de la FDS: 2809301 Date de dernière parution: 13.08.2015
Date de la première version publiée: 13.08.2015

Dolomie	16389-88-1	TMW (poussières inhalables)	10 mg/m3	FR VLE
		TWA (Poussière respirable)	3 mg/m3	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dolomie	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets locaux	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Ingestion	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Ingestion	Effets chroniques, Long terme - effets locaux	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Ingestion	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, Long terme - effets locaux	
Remarques:	Pas de danger identifié			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	
Remarques:	Pas de danger identifié			
bis(orthophosphate) de tricalcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la	Long terme - effets	10,4 mg/kg

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 21.07.2016 Numéro de la FDS: 2809301 Date de dernière parution: 13.08.2015
Date de la première version publiée: 13.08.2015

	s	peau	systemiques	
	Consommateur	Ingestion	Long terme - effets systemiques	2,1 mg/kg
	s			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
bis(orthophosphate) de tricalcium	Eau douce	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,17 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
Remarques : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : donnée non disponible
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Non pertinent
- pH : < 10
Concentration: 10 g/l (20 °C)
- Point de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Point d'éclair : donnée non disponible

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015

(CLP_FR)

Limite d'explosivité, supérieure	:	limite d'inflammabilité supérieure donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	limite d'inflammabilité inférieure donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité	:	env. 2,8 g/cm ³ (20 °C, 1.013 hPa)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	légèrement soluble

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

Réagit avec les acides. Il se forme du dioxyde de carbone (CO₂). Ceci refoule l'oxygène de l'air d'un endroit fermé (danger d'asphyxie).

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : non déterminé

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version 1.1 (CLP_FR)	Date de révision: 21.07.2016	Numéro de la FDS: 2809301	Date de dernière parution: 13.08.2015 Date de la première version publiée: 13.08.2015
----------------------------	---------------------------------	------------------------------	---

Toxicité aiguë par inhalation : non déterminé

Toxicité aiguë par voie cutanée : non déterminé

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Dolomie:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Pas de toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

Dolomie:

non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Dolomie:

non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

donnée non disponible

Composants:

Dolomie:

non sensibilisant

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version 1.1 (CLP_FR)	Date de révision: 21.07.2016	Numéro de la FDS: 2809301	Date de dernière parution: 13.08.2015 Date de la première version publiée: 13.08.2015
----------------------------	---------------------------------	------------------------------	---

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Dolomie:

Génotoxicité in vitro : donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

Dolomie:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Dolomie:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Dolomie:

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Dolomie:

donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : non déterminé

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : non déterminé

Toxicité pour les algues : non déterminé

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Dolomie:

Toxicité pour les poissons : Aucune toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Aucune toxicité aiguë

Toxicité pour les algues : Aucune toxicité aiguë

Toxicité pour les bactéries : Aucune toxicité aiguë pour les bactéries

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Dolomie:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015
(CLP_FR)			

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Evaluation : Substance PBT non classée
Substance VPVB non classée

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : À l'état solide, ces minéraux sont une partie importante des roches de la surface de la terre. Ils sont dissous dans un état naturel et indispensable aux eaux naturelles. Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Les effets négatifs sur l'environnement devraient donc être exclus. Quelques restrictions sont à faire quant à l'effet défavorable que pourraient avoir sur les organismes aquatiques les suspensions concentrées de ces minéraux dans les eaux naturelles (perturbations de la microflore et de la microfaune dans les sédiments avec, en conséquence, un effet négatif pour l'existence des organismes aquatiques supérieurs).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015
(CLP_FR)			

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 44, 25
(R-461-3, France)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

2809301 CALPHOMAGNESIA®6 (5 M)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2015
1.1	21.07.2016	2809301	Date de la première version publiée: 13.08.2015
(CLP_FR)			

chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.